

COMPTE RENDU**Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	15
- votants	17
- absents	2

Du mercredi 6 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le 06 octobre, à Salle du Conseil Municipal à 19H00.

Le Conseil Municipal de la Commune de BOURBONNE LES BAINS S'est réuni pour une séance à caractère d'urgence, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Procurations : Emilie BEAU à André NOIROT, Olivier LADRANGE à Catherine THIVET

Etaient absents excusés : Emilie BEAU, Olivier LADRANGE

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le quorum est atteint.

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERATION N°DEL-2021- 56 : Acceptation du devis concernant la démolition de l'Hôtel Jeanne d'Arc, sis rue Amiral Pierre, à Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le devis de Jussey Bâtiment SARL d'un montant de 113 100.00 € (HT),
- D'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Séance ouverte à 19h10

Séance levée à 19h20

Extrait affiché le 12/10/2021

Fait à Bourbonne les Bains,

Le 11 octobre 2021

 
Monsieur André NOIROT